

A2MICILE BELFORT
Société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros
Siège social : 7 Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT, France

494 817 083 R.C.S. BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 8 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

le huit juin, à neuf heures trente,

par visioconférence,

les associées (les « **Associées** ») de la société A2MICILE BELFORT, société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros, dont le siège social est situé 7 Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT, France, identifiée sous le numéro 494 817 083 R.C.S. BELFORT (la « **Société** ») se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »).

Sont présentes ou représentées :

- La société A2MICILE EUROPE,
Titulaire de 12 actions en pleine propriété,
- La société CASATOINE,
Titulaire de 8 actions en pleine propriété,

Associées de la Société et représentant en tant que tel 20 actions sur les 20 actions émises par la Société.

Il est constaté que les Associés présents ou représentés renoncent à l'unanimité au délai de convocation prévu dans les statuts, permettant ainsi la tenue de l'Assemblée ce jour.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Madame Laetitia KLINKLIN en sa qualité de Présidente.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de la Présidente sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dit « rapport de gestion » ;
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;

- le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Présidente,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

La Présidente de séance donne ensuite lecture des rapports.

La Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Présidente)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport de gestion, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 314.767 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Présidente au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 314.767 euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »,
La somme de 0 euro,
Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 20.928 euros.
- A la distribution des dividendes,
La somme de 314.767 euros.
- Et de mettre en paiement ladite somme le 30 septembre 2026, à raison de 15.738,35 euros par action.

A hauteur de 314.767,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à une personne morale et ne sera donc pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Total des dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	308.000 euros, (soit 15.400 euros par action)	0 euro	0 euro	308.000 euros
31 décembre 2023	289.000 euros, (soit 14.450 euros par action)	0 euro	0 euro	289.000 euros
31 décembre 2022	153.000 euros, (soit 7.650 euros par action)	0 euro	0 euro	153.000 euros

Les personnes morales ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

L'Assemblée approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts pour un montant de 10.830 euros (amortissements excédentaires).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *
 *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidente de séance, lequel, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés.

VINCENT CHAULET

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EUROPE

Associée

Représentée par Vincent CHAULET

Laetitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign

CASATOINE

Associée

Représentée par Laetitia KLINKLIN

Laetitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign

Madame Laetitia KLINKLIN

Présidente de séance

A2MICILE BELFORT

Société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros
Siège social : 7 Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT, France

494 817 083 R.C.S. BELFORT

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Laetitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign

Madame Laetitia KLINKLIN
Présidente



SARL A2MICILE BELFORT
7 Boulevard Richelieu
90000 BELFORT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Capital social</i>	<i>11</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial	95 546,00	37 370,20	58 175,80	67 730,40
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	62 353,19	37 727,02	24 626,17	52 906,60
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	59 664,00		59 664,00	49 032,00
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	5 100,00		5 100,00	5 100,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	224 063,19	76 497,22	147 565,97	174 769,00
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	395 466,48	20 309,10	375 157,38	373 299,73
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	52 671,56		52 671,56	47 475,41
	Charges constatées d'avance	1 203,51		1 203,51	174,18
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				300 000,00
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	724 931,48		724 931,48	232 515,73
	Total de l'actif circulant (IV)	1 174 273,03	20 309,10	1 153 963,93	953 465,05
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 398 336,22	96 806,32	1 301 529,90	1 128 234,05
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			3 440,00		2 510,00
(2) dont créances à moins d'un an			452 781,55		439 177,08

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000,00)	2 000,00	2 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	20 927,99	838,05
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	314 766,59	328 089,94
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		337 894,58	331 127,99
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	60 060,00	80 000,00
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 884,69	103 319,70
	Dettes fiscales et sociales	559 266,57	593 255,62
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 424,06	20 530,74
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		963 635,32	797 106,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 301 529,90	1 128 234,05
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		314 766,59	328 089,94
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		923 635,32	797 106,06
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de réglementation comptable

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC n°2022-06, dont il est fait une première application au titre du présent exercice.

Les incidences de ce changement de méthode comptable se limitent à la présentation des états financiers

Comme le prescrit la réglementation, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités dans les comparatifs qui sont faits avec les comptes de 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 301 530 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 972 017 euros** et un total **charges** de **3 657 250 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **314 767 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	96 946,00					96 946,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 946,00					96 946,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	72 087,24				35 960,91	36 126,33
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 894,36		1 332,50			26 226,86
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 981,60		1 332,50		35 960,91	62 353,19
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	54 132,00		22 737,00		12 105,00	64 764,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 132,00		22 737,00		12 105,00	64 764,00
TOTAL		248 059,60		24 069,50		48 065,91	224 063,19

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial			27 815,60	9 554,60		37 370,20
	Autres immobilisations incorporelles			1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			29 215,60	9 554,60		38 770,20
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			25 498,43	19 946,64	35 960,91	9 484,16
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			18 576,57	9 666,29		28 242,86
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				44 075,00	29 612,93	35 960,91	37 727,02
TOTAL				73 290,60	39 167,53	35 960,91	76 497,22

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	15 717,76	20 309,10	15 717,76	20 309,10
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	15 717,76	20 309,10	15 717,76	20 309,10
	TOTAL GENERAL	15 717,76	20 309,10	15 717,76	20 309,10
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		20 309,10	15 717,76	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	59 664,00	3 440,00	56 224,00
	Autres immobilisations financières	5 100,00		5 100,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	395 466,48	395 466,48	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 740,00	2 740,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 396,34	44 396,34	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 535,22	5 535,22	
	Charges constatées d'avance	1 203,51	1 203,51	
	TOTAL DES CREANCES	514 105,55	452 781,55	61 324,00
	Prêts accordés en cours d'exercice	22 737,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	12 105,00		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	60,00	60,00		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	60 000,00	20 000,00	40 000,00	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	331 884,69	331 884,69		
	Personnel et comptes rattachés	390 226,22	390 226,22		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 474,27	155 474,27		
	Impôts sur les bénéfices	3 554,00	3 554,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 140,33	9 140,33		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	871,75	871,75		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	12 424,06	12 424,06		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	963 635,32	923 635,32	40 000,00	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000,00			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		623 828
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		252 462
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	252 462	
Dettes fiscales et sociales		371 366
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	205 247	
<i>PARTICIPATION A PAYER</i>	115 873	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	28 989	
<i>CS / PRIME A PAYER</i>	7 138	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	14 119	

Produits à recevoir

	Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION ASSURANCE		1 204	1 204
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 204

--